



FFSA
COUPE DE FRANCE VHC RALLYE



10^{ème} Rallye V.H.C Monts et Coteaux
Coupe de France des Rallyes (Coef. 2)
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

12 & 13 NOVEMBRE 2021
(Le rallye ne roule que la journée du samedi)

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2022 des rallyes VHC

ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON
Tél. : 06.12.30.33.31

Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :

Confirmation d'engagement

Horaire de convocation

Divers

Sites Internet :

www.asarhone.com | www.rallyeopsm.com

Le 10^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend l'intégralité de la réglementation du 12^{ème} Rallye National Monts & Coteaux, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 20 septembre 2021.

Ouverture des engagements : Lundi 20 septembre 2021.

Clôture des engagements : Lundi 1^{er} novembre 2021 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 6 novembre et dimanche 7 novembre 2021, Bar Le Saint Laurent - Place du By, 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.

Dates et heures des reconnaissances :

Le samedi 6 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 7 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Vérifications des documents :

Le vendredi 12 novembre 2021 de 18h00 à 20h45.

Vérifications des voitures :

Le vendredi 12 novembre 2021 de 18h15 à 21h00.

Mise en parc fermé : Vendredi 12 novembre 2021 à partir de 18h15, à l'issue des vérifications techniques

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 12 novembre 2021 à 17h00 au P.C « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny

Publication de la liste des équipages admis au départ, ordres et heures de départ : Vendredi 12 novembre 2021 à 21h30 au parc.

Départ du rallye : Samedi 13 novembre 2021 à 8h30 (1^{er} concurrent V.H.C), Saint Laurent d'Agny.

Les concurrents V.H.C partiront avant ceux du moderne

Arrivée du rallye : Samedi 13 novembre 2021 à 16h12 (1^{er} concurrent V.H.C), à Saint Laurent d'Agny

Vérification finale : Samedi 13 novembre 2021 dès l'arrivée du rallye.

Publication du classement final provisoire : Samedi 13 novembre 2021, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix : Samedi 13 novembre 2021 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 12 et 13 novembre 2021, le 10^{ème} RALLYE V.H.C MONTS ET COTEAUX.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile et a reçu à la Fédération Française du Sport Automobile le permis d'organisation n° 496 en date du **23/08/2021.**

1.1P. Officiels

Idem **12^{ème} rallye Monts & Coteaux**, sauf :

Commissaire Technique responsable : Jean-Claude CARRE 13049 14/28

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation, mis en place pour le 12^{ème} Rallye National Monts et Coteaux font office pour le rallye VHC.

1.2P. Eligibilité

Le 10^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2022 (coef. 2)
- Le Challenge de l'ASA du RHONE.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 1^{er} novembre 2021.**

Le bulletin d'engagement devra être rempli informatiquement sur le site <https://engagement.ffsa.org/> et sera adressé à :

**OPSM
28 route de Mornant
69440 Saint Laurent d'Agnay**

Chèques à établir à l'ordre de l'ASA du Rhône.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30 véhicules maximum.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des Organismes
▪ **380 €** Si inscription avant le 19 octobre minuit
▪ **390 €** Si inscription après le 19 octobre
- Sans la publicité facultative des Organismes : **780 € (x 2)**

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3P. Ordres de départ

Le départ du premier concurrent du 10^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux sera donné le samedi 13 novembre à 8h30

Le dernier concurrent du 10^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent du 12^{ème} Rallye Monts & Coteaux.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 10^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux reprend le parcours de la 2^{ème} étape du rallye National.

Il représente un parcours de **218,850 km** et comporte **6 épreuves spéciales** (3 différentes), d'un total de **93,400 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 3/6 St Laurent d'Agny – Rontalon	: 13,700 x 2 = 27,400 km
ES N° 4/7 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 km

L'arrivée du rallye V.H.C se fera à partir de 16h12.

6.2P. Reconnaissances

Voir rallye national.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des Rallyes VHC 2022

A l'issue du rallye trois classements distincts seront établis :

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de compétition

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

La remise des Prix du 10^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition Monts & Coteaux se déroulera le Samedi 13 novembre 2021 à l'arrivée du rallye.